



Bill Casey, député
Président
Comité permanent de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de vous répondre, au nom du gouvernement du Canada, au sujet du 14^e rapport du Comité permanent de la santé (le Comité) intitulé *Un régime d'assurance-médicaments universel pour tous les Canadiens : Une nécessité*, lequel a été déposé le 18 avril 2018.

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité pour son étude approfondie de la question du régime national d'assurance-médicaments, dont l'objectif admirable est d'offrir à tous les Canadiens un accès abordable et équitable aux médicaments sur ordonnance. Je félicite les membres du Comité et les nombreux témoins qui se sont présentés devant lui pour les points de vue très utiles qu'ils ont exprimés dans le rapport.

Dans son rapport, le Comité a reconnu que les Canadiens sont couverts par un ensemble disparate de régimes publics et privés d'assurance-médicaments, et que plus d'un Canadien sur cinq ne se procure pas les médicaments sur ordonnance dont il a besoin en raison du coût. En outre, la capacité du Canada à gérer le coût des produits pharmaceutiques sur ordonnance est défailante comparativement à celle d'autres pays.

Afin de faire face à ces enjeux, le Comité a demandé au gouvernement de mettre en œuvre un régime public d'assurance-médicaments à payeur unique en vertu de la *Loi canadienne sur la santé (LCS)*. Le rapport contient 18 recommandations présentées sous les thèmes suivants : Modifier la LCS pour y ajouter les médicaments sur ordonnance délivrés en dehors des hôpitaux; Élaboration d'un formulaire pharmaceutique national commun à adhésion volontaire; Amélioration des processus d'établissement des prix et de remboursement; Amélioration des systèmes d'information et de données. Le gouvernement soutient l'objet du rapport et des recommandations connexes.

Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments

Alors que le gouvernement examine la façon d'adopter une approche nationale pour avancer sur cette question, il doit tenir compte des diverses options disponibles. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement a annoncé la création d'un conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un

../2

régime national d'assurance-médicaments, et a nommé le Dr Eric Hoskins, qui a récemment été ministre de la Santé de l'Ontario, à la présidence de cette initiative.

Le Dr Hoskins et les membres du conseil entameront un dialogue national qui comprendra une étroite collaboration avec des experts de tous les domaines pertinents ainsi que des dirigeants nationaux, provinciaux, territoriaux et autochtones. Le conseil consultatif relèvera de la ministre de la Santé et du ministre des Finances et il effectuera une évaluation économique et sociale de modèles nationaux et internationaux. Il recommandera aussi des options pour aller de l'avant, ensemble, dans ce dossier important.

Programme du gouvernement du Canada sur les produits pharmaceutiques

Le Comité a constaté qu'un régime national d'assurance-médicaments n'a des chances de succès que si les lacunes du système actuel de gestion des médicaments sur ordonnance ont été éliminées. Le gouvernement reconnaît qu'il peut contribuer de façon importante à la gestion des médicaments sur ordonnance au Canada.

Au cours de l'étude du Comité sur un régime national d'assurance-médicaments, la gestion des médicaments sur ordonnance au Canada a beaucoup changé. En novembre 2015, la lettre de mandat de la ministre de la Santé affirmait l'engagement du gouvernement fédéral à travailler avec les gouvernements PT afin d'améliorer la capacité financière et l'accessibilité des médicaments sur ordonnance pour les Canadiens. Cela comprenait la collaboration avec les gouvernements PT en vue de négocier pour la réduction du prix des médicaments et l'étude de la nécessité d'un formulaire national. En octobre 2017, je réaffirmais ces engagements dans ma lettre de mandat.

En janvier 2016, les ministres FPT de la Santé se sont mis d'accord sur le fait que l'amélioration de la capacité financière, de l'accessibilité et de l'utilisation appropriée des médicaments sur ordonnance constituait une priorité commune. Le programme du gouvernement sur les produits pharmaceutiques, qui vient appuyer cette priorité, cadre étroitement avec les recommandations du rapport et aborde déjà bon nombre de lacunes du système mentionnées dans le rapport.

Le budget de 2017

Le budget de 2017 prévoyait des investissements de 140,3 millions de dollars sur cinq ans et de 18,2 millions de dollars par année par la suite, versés à Santé Canada, au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) et à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS), afin d'améliorer la capacité financière et l'accessibilité et de soutenir la prescription et l'utilisation appropriées des médicaments délivrés sur ordonnance. Deux autres organisations pancanadiennes de santé, soit l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et Inforoute Santé du Canada (Inforoute), ont reçu un financement pour entreprendre des travaux en vue de soutenir ces priorités.

Santé Canada utilise sa part de financement en vue de moderniser son système de réglementation, en offrant la souplesse nécessaire pour examiner les médicaments sur ordonnance plus complexes et en répondant à une demande accrue pour un accès plus rapide aux nouveaux médicaments. Ces changements lui permettront de devenir un organisme de réglementation moderne, et plus agile. Santé Canada disposera également de meilleurs outils lui permettant d'évoluer au rythme de ses homologues internationaux et de collaborer avec des partenaires nationaux tels que l'ACMTS en vue de soutenir un accès plus rapide aux médicaments essentiels délivrés sur ordonnance pour les Canadiens.

Le CEPMB, créé en 1987, est un organisme fédéral quasi judiciaire qui a pour mandat de protéger les consommateurs canadiens contre le prix excessif des médicaments brevetés. Par l'entremise du CEPMB, le gouvernement du Canada réglemente le prix maximal autorisé des médicaments brevetés. Dans le cadre du budget de 2017, un investissement versé au CEPMB lui permettra d'opérationnaliser un cadre réglementaire modernisé afin de mieux protéger les consommateurs canadiens contre le prix excessif des médicaments brevetés. Ces modifications sont nécessaires étant donné qu'au Canada le prix des médicaments est environ 25 % supérieur à la médiane de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

L'ACMTS procède à des évaluations fondées sur des données probantes sur l'efficacité clinique et la rentabilité des médicaments et formule des recommandations concernant les régimes d'assurance-médicaments publics afin d'orienter les décisions prises quant au remboursement de leurs médicaments sur ordonnance. Dans le cadre du budget de 2017, les investissements supplémentaires versés à l'ACMTS lui permettront de renforcer sa capacité à procéder à des évaluations plus approfondies sur les nouveaux médicaments sur ordonnance et à réévaluer les médicaments déjà utilisés par le système de soins de santé. Cela lui permettra de réviser périodiquement ses recommandations concernant les régimes d'assurance-médicaments publics sur la question de savoir s'il faut limiter le remboursement des médicaments sur ordonnance qui ont démontré n'avoir qu'une faible valeur pour les patients. L'ACMTS améliorera également les services offerts aux régimes d'assurance-médicaments publics et aux prescripteurs de sorte à encourager la prescription appropriée. Des travaux sont aussi en cours afin d'améliorer l'harmonisation et l'alignement du processus d'examen réglementaire de Santé Canada avec les processus de l'ACMTS pour évaluer les médicaments. Cela permettra l'examen parallèle des présentations de médicaments et l'accès plus rapide aux nouveaux médicaments sur ordonnance pour les Canadiens.

L'ICIS est chargé de recueillir, d'échanger et de produire des rapports publics sur les données et l'information sur la santé, y compris des rapports détaillés sur les habitudes d'utilisation et les dépenses relatives aux médicaments sur ordonnance des régimes d'assurance-médicaments publics. Inforoute collabore avec les partenaires dans le but d'accélérer la mise en place, l'adoption et l'utilisation efficace de solutions de santé numériques. Actuellement, les données sur les médicaments sur ordonnance sont mal gérées à l'échelle nationale. Le format des données sur les médicaments n'est pas normalisé à travers les régimes de médicaments prescrits et les

dossiers médicaux électroniques des PT, de sorte qu'il est difficile d'établir des liens entre les renseignements. Les investissements versés à l'ICIS et à Inforoute permettront la mise en œuvre d'un système pancanadien d'information pour la gestion des produits pharmaceutiques qui reposera sur des normes communes en matière de données. Inforoute est également à mettre en œuvre un système national de d'ordonnance électronique appelé PrescripTion^{MC}, qui raccordera les dossiers médicaux électroniques et les systèmes de délivrance de médicaments sur ordonnance dans le but de combler les lacunes dans les données sur la santé. Cette mesure pour améliorer les données nationales appuiera la gestion des coûts et l'utilisation appropriée des médicaments sur ordonnance.

Autres initiatives

Depuis janvier 2016, le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les PT en tant que membre actif de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP). L'APP combine les pouvoirs d'achat des gouvernements afin d'assurer des prix à la baisse pour les médicaments sur ordonnance. Depuis le 31 mars 2017, l'APP a réalisé des économies annuelles d'environ 1,28 milliard de dollars en ce qui a trait aux régimes d'assurance-médicaments publics.

Le sexe représente une variable clé à considérer dans la réponse au traitement médicamenteux. Tout en mettant en œuvre des initiatives dans le cadre du programme sur les produits pharmaceutiques, le gouvernement et ses organisations partenaires prennent actuellement des mesures afin d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). À titre d'exemple, l'ACMTS s'est mise à appliquer l'ACS+ sur ses recommandations sur les régimes publics d'assurance-médicaments afin d'orienter la prise de décision concernant le remboursement des médicaments sur ordonnance. Le gouvernement soutient la recommandation du Comité qui vise à incorporer l'ACS+ dans l'élaboration d'options d'un formulaire national.

Conclusion

Je félicite le Comité pour son rapport sur une étude éclairée et réfléchi. Le gouvernement du Canada est reconnaissant de ce travail et des recommandations qui en découlent. Je suis convaincue que la présente réponse témoigne de l'engagement du gouvernement du Canada à jouer un rôle fort de collaboration dans la gestion des médicaments sur ordonnance au Canada. Le rapport et les recommandations du Comité contribueront au dialogue continu au sujet du régime d'assurance-médicaments, alors que le Conseil s'emploie à transmettre au gouvernement ses recommandations quant à la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments au printemps 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ginette Petitpas Taylor
Ministre de la Santé